



RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Vie des Communautés Africaines de Hainaut ASBL

**Chaussée de Gilly 124 ; 6220 Fleurus
+32(0)488374422**

info@vcaf.be

www.vcaf-asbl.be

f: www.facebook.com/AssociationVCAF/

Table des matières

I.MOT DU DIRECTEUR	3
II.INFORMATIONS GENERALES	5
1.Assemblée Générale	5
2.L'organe d'administration	5
3.Equipe de VCAF asbl	5
4.Nos valeurs.....	6
5.Nos contacts	6
6.But, Objet social et siège social.....	6
7.Organisation	7
III.NOS MISSIONS ET NOS ACTIONS	8
1.FORMATION A L'INTEGRATION CITOYENNE (FIC)	8
A.Que proposons-nous ?	8
B.Démarches nécessaires	9
C.Quelques chiffres pour l'année 2025	10
A.Statistiques FIC 2025	11
D.Perspectives 2026.....	12
2.PERMANENCES JURIDIQUES	13
A.Présentation	13
B.Spécificités de nos permanences juridiques	14
C.Des chiffres indicatifs.....	15
D.Perspectives pour 2026.....	20
3.INTERCULTURALITE : DUO VERS INCLUSION.....	20
A.Présentation et organisation du projet.....	20
B.Evaluation de l'année 2025.....	22
C.Perspectives pour 2026.....	22
4.SOCIO-CULTURELLE : Amusons les enfants	23
CONCLUSION	24

I. MOT DU DIRECTEUR

Chers membres, partenaires et sympathisants de l'association sans but lucratif **vie des communautés africaines de Hainaut** (V.C.A.F. asbl).

Depuis 2007, VCAF asbl s'est engagé à travailler pour l'intégration des primo-arrivants et à lutter contre la précarité auprès de ces étrangers qui arrivent de quatre coins de l'horizon pour s'établir en Belgique. Pour atteindre ce but, VCAF asbl organise des permanences juridiques, propose des modules de formations à l'intégration citoyenne (FIC) et des activités interculturelles dans le cadre de DUO vers inclusion avec le soutien de la Région Wallonne. Ce soutien a été appuyé en 2025 par l'évêché de Tournai, l'asbl Chantier pastorale de Charleroi, les unités pastorales de Fleurus, Gerpinnes, Jumet sainte Marie madeleine, de Courcelles et aussi par l'appui d'autres partenaires intéressés ou engagés pour le vivre ensemble dans une perspective interculturelle et dans la lutte contre la précarité auprès des populations issues de la migration. Nous disons merci à tous pour différentes interventions qui ont permis à l'asbl VCAF à tenir ses engagements.

L'année 2025 a été marquée par des réformes initiées par le gouvernement wallon dans le secteur d'intégration. A ces réformes s'ajoutent des nouvelles mesures prise au niveau du gouvernement fédéral qui touchent différentes couches sociales, notamment les populations en situation de migration. Ces paysages politiques ont bousculé de plusieurs manières :

- Des structures (ILI) ferment parce que les demandes d'agréments ont été refusées.
- La pression sur les étrangers appelés à fournir des preuves d'avoir suivi les cours d'intégration accroit, alors que le nombre des structures pouvant les aider à suivre des cours d'intégration diminuent continuellement en Wallonie.
- L'afflux des demandes vers des structures qui résistent.
- Les contraintes budgétaires qui ne cessent d'handicaper le bon fonctionnement des activités organisées dans le cadre du parcours d'intégration en région wallonne.

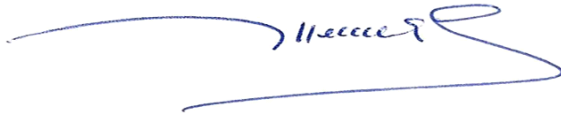
Cette liste non exhaustive du paysage 2025 annonce le contexte dans lequel VCAF asbl, en qualité d'Initiative locale d'intégration (ILI) a réalisé sa mission. Ce rapport d'activités est le fruit du travail acharné, réalisé par le personnel et bénévoles dévoués au sein de l'asbl VCAF. Ensemble, nous avons œuvré pour offrir des projets enrichissants, adaptés aux besoins des bénéficiaires de VCAF asbl.

En 2026, nous espérons être capables de percer ces tourbillons politiques pour continuer à servir l'Homme migrant dans sa précarité afin de lui permettre de réussir son projet migratoire et que le pays d'accueil (Belgique) tire aussi profit de la plu value que lui apporter une personne humaine en plus, même en situation de migration.

Nous sommes fiers d'avoir accueilli plusieurs demandeurs en 2025 et sommes aussi fiers d'avoir proposé des services dont l'impact est positif sur la vie de nos bénéficiaires. Nous tenons à remercier chaleureusement nos membres, notre personnel, nos partenaires, ceux qui subsidient, nos bénévoles et tous ceux qui ont soutenu nos activités. Votre engagement et votre soutien sont essentiels à notre réussite.

Nous espérons que ce rapport d'activités vous permettra de mieux comprendre notre travail et de vous engager davantage dans notre mission d'accompagnement des primo-arrivants, des étrangers et des personnes d'origines étrangères. Nous restons ouverts à vos commentaires, suggestions et idées, car votre opinion est précieuse pour nous dans notre quête d'amélioration continue. Nous vous invitons donc à parcourir ce rapport d'activités avec attention et à partager votre enthousiasme pour une intégration réussie et épanouie de nos bénéficiaires en Belgique.

Gérard ILUNGA LUNGALA



Directeur.

II. INFORMATIONS GENERALES

1. Assemblée Générale

- FRÖHLICH Olivier
- HAENECOUR François
- KALOMBO DINANGA Christophe
- MANIANG MA MWAH Victor
- MOMBO Damien
- MUSIMAR Claude
- NIJS Viviane
- PAESMANS Sylvie
- RESINELLI Loris
- VAN QUICKELBERGHE Etienne
- WASSO MBILIZI Modeste
- VAST Nathalie
- DESMEDT Anne

2. L'organe d'administration

- RESINELLI Loris, Président
- NIJS Viviane
- MUSIMAR Claude
- PAESMANS Sylvie

•

3. Equipe de VCAF asbl

- Gérard ILUNGA LUNGALA, directeur
- Guillaume EKOUALA LOBE, formateur et animateur socio-culturel
- Mathurin SANTINI KAPUMU, juriste
- Jean-François LEROUX, formateur bénévole
- Florence IROKO, assistant juridique et secrétaire bénévole
- Rhodde MAKALLE, bénévole
- Des bénévoles pour les nettoyages et autres services utiles au bon fonctionnement de l'asbl.

4. Nos valeurs



Le vivre ensemble



La solidarité



La connaissance de l'autre



L'équité



L'interculturalité

L'accueil

5. Nos contacts

@ : info@vcaf.be

f : www.facebook.com/AssociationVCAF/

Chaussée de Gilly 124 ; 6220 Fleurus

GSM : +32 488 37 44 22

6. But, Objet social et siège social

Constituée en asbl, VCAF a pour objectif, travailler pour l'intégration des primo-arrivants et lutter contre la précarité auprès de ces étrangers qui arrivent de quatre coins de l'horizon pour s'établir en Belgique. Pour atteindre ce but, VCAF asbl organise des permanences juridiques, propose des modules de formations à l'intégration citoyenne (FIC) et des activités interculturelles dans le cadre de DUO vers inclusion avec le soutien de la Région Wallonne. Le siège social est à 6220 Fleurus, sur la chaussée de Gilly N°124.

7. Organisation

La VCAF est active sur le territoire Wallon et plus particulièrement dans la région du grand Charleroi. Elle est reconnue aujourd'hui comme une association qui œuvre pour l'intégration des primo-arrivants, des étrangers et accompagne des personnes d'origine étrangère dans diverses démarches. C'est à travers cela que VCAF asbl lutte contre la précarité auprès de son public et travaille pour un meilleur vivre ensemble, avec l'appui de la région wallonne.

Comme asbl, VCAF est structurée de la manière suivante :

- Une assemblée générale qui se réunit une fois l'an.
- Un organe administratif qui réunit une fois tous les deux mois.
- Une direction
- Une équipe opérationnelle
- Des bénévoles

III. NOS MISSIONS ET NOS ACTIONS

Notre mission est de proposer, sous un angle social, des activités d'intégration et d'accompagnement des primo-arrivants en Belgique. Nous proposons aussi des célébrations et rencontres interculturelles à travers différentes actions comme :

- Service juridique agréé par la région wallonne.
- Formation à l'intégration citoyenne (FIC), agréé par la région wallonne.
- Interculturalité / Duo vers inclusion (avec le soutien de la région wallonne en appel à projet)
- Service Jeunes
- Service socio-culturel

1. FORMATION A L'INTEGRATION CITOYENNE (FIC)

La formation à l'intégration citoyenne appelée couramment « formation à la citoyenneté », dans le cadre du parcours d'intégration mise en place par le gouvernement wallon, est un module de formation dispensé par des organismes agréés par la région wallonne (RW), notamment VCAF asbl, dans le cadre des initiatives locales d'intégration (ILI). Selon le décret wallon de 2019, cette formation doit se dérouler sur une période de 4 mois maximum avec un minimum de 60 heures de formation. Elle doit être dispensée, toujours selon le décret 2019 à un groupe minimum de 5 et à maximum de 15 participants par module.

La FIC est ouverte et accessible à tous les étrangers (obligés ou volontaires) scolarisés et ayant atteint un niveau de maîtrise de français égal ou supérieur à A2 (cadre européen commun de référence pour les langues CECRL). Elle permet à connaître beaucoup de choses sur la vie en Belgique, notamment ses droits et ses obligations.

A. Que proposons-nous ?

Une Formation à l'Intégration Citoyenne (**F.I.C.**) d'une durée de 60 heures en faveur d'un public ayant un bon niveau de français (égal ou supérieur à A2).

La session de formation se déroule généralement en 12 séances de 5 heures, réparties sur une période de 12 jours et en un mois.

Les thématiques sont celles proposées dans les six modules du DISCRI et sont généralement adaptées aux différents besoins des personnes d'origine étrangère hors union européenne.

La grande exigence de ce parcours d'intégration est d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie. Il est question de les aider à acquérir des connaissances de base sur le fonctionnement de la société belge afin de faciliter leur intégration.

B. Démarches nécessaires

L'inscription à une session de formation est faite par téléphone (+32488 37 44 22) ou par mail (info@vcaf.be) soit directement au secrétariat par la personne elle-même. Dans les deux semaines qui précèdent la session, nous effectuons un entretien individuel avec chacun des demandeurs pour avoir des informations sur leurs motivations, cerner le profil de chacun et savoir si le désir de suivre la formation est toujours d'actualité. Une lettre d'invitation est enfin envoyée avec toutes les informations pratiques sur la session de formation. En fonction des profils enregistrés, le formateur met en place un programme de formation capable de répondre aux besoins du groupe constitué.

Les bénéficiaires arrivent chez nous par cinq canaux différents :

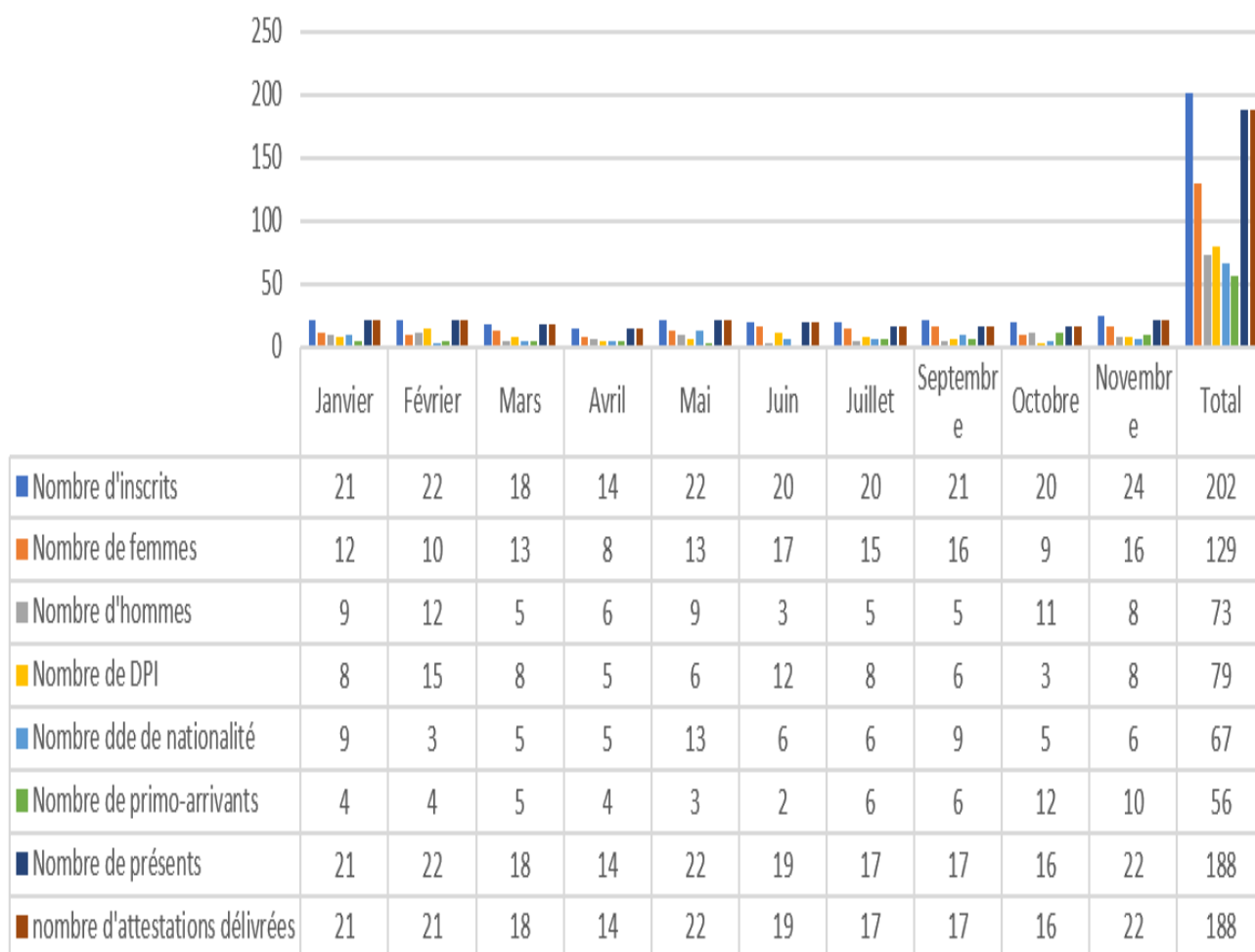
- Le Centre Régional d'Intégration de Charleroi (**CRIC**) surtout pour ceux qui sont obligés à suivre un parcours d'intégration et ceux qui veulent se naturalisés Belges.
- Le biais d'une autre association
- Le conseil des anciens bénéficiaires
- Le service juridique de la VCAF
- Le centre Fedasil de Jumez

C. Quelques chiffres pour l'année 2025

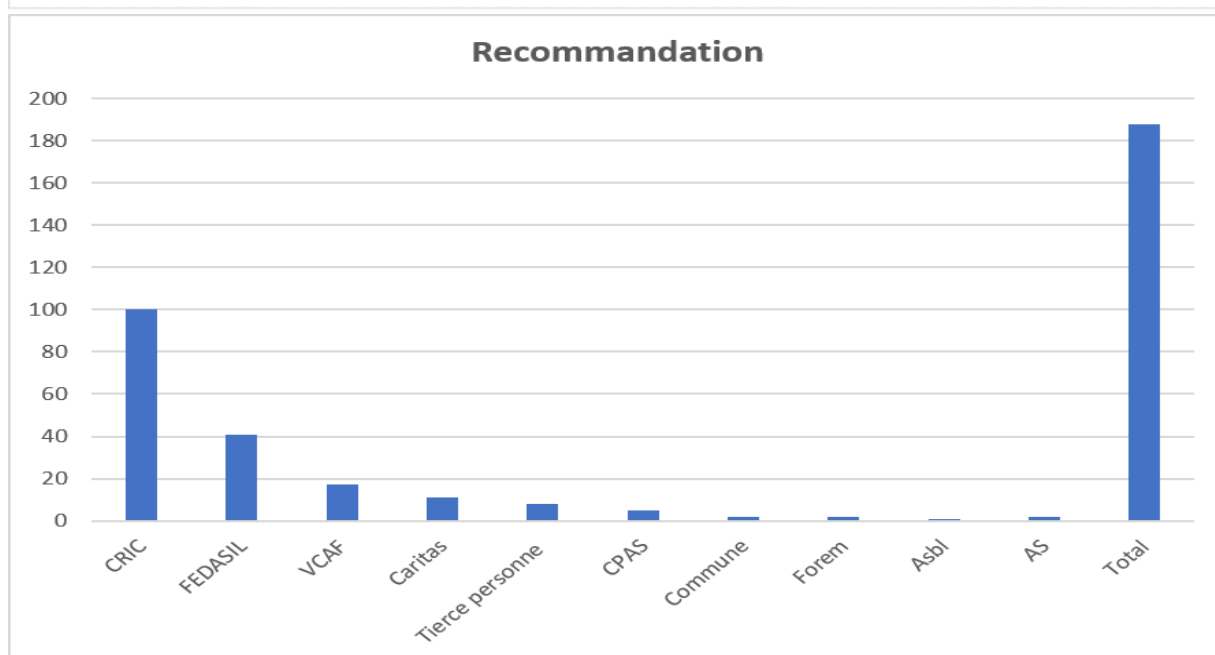
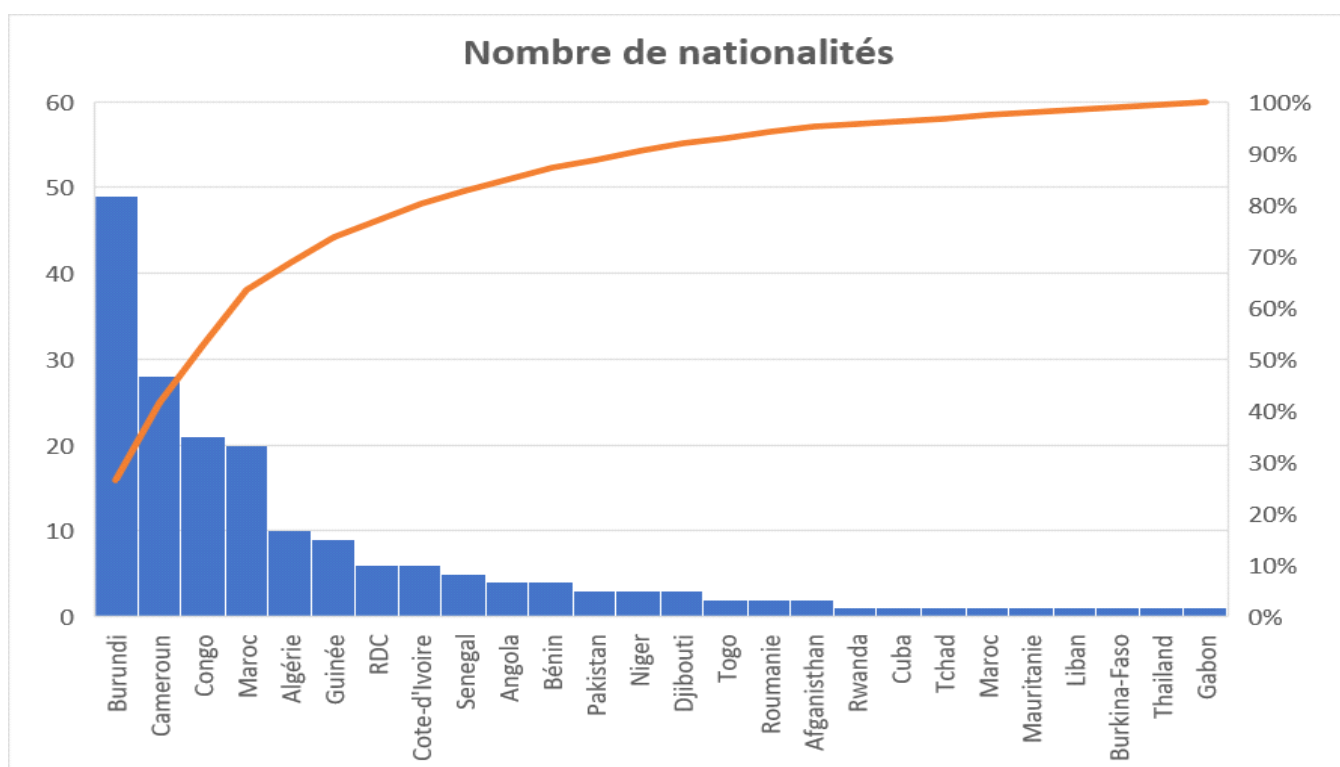
Groupe	Mois 2025	Nombre des participants	Nombre d'heures
01	Janvier	21	60
02	Février	22	60
03	Mars	18	60
04	Avril	14	60
05	Mai	22	60
06	Juin	19	60
07	Juillet	17	60
08	Septembre	17	60
09	Octobre	16	60
10	Novembre	22	60
Total	10 modules	188 participants	600 heures

A. Statistiques FIC 2025

Listing FIC 2025



■ Nombre d'inscrits ■ Nombre de femmes ■ Nombre d'hommes ■ Nombre de DPI
 ■ Nombre de nationalité ■ Nombre de primo-arrivants ■ Nombre de présents ■ nombre d'attestations délivrées



D. Perspectives 2026

Le succès rencontré par nos sessions de formation à la citoyenneté repose sur plusieurs atouts majeurs :

- L'expérience de VCAF dans le domaine de la formation ;

- Le format de nos sessions, composé de dix modules de cinq heures répartis sur quatre semaines, offrant une formule plus courte et plus accessible que celles proposées par d'autres opérateurs ;
- Un important vivier de bénéficiaires alimenté par nos partenaires, notamment le centre régional d'intégration de Charleroi (CRIC), ainsi que par les personnes fréquentant notre service juridique ;
- La qualité et la bonne réputation de nos formateurs.

Au cours de l'année 2025, dix sessions de formation à la citoyenneté ont été organisées, toutes en présentiel dans les locaux de l'ASBL paroissiale de Dampremy, qui met à notre disposition sa grande salle de réunion située au 41, rue Pierre-Joseph Lecomte à 6020 Dampremy. Cette solution nous a permis de poursuivre nos activités dans de bonnes conditions tout en réduisant nos dépenses.

Compte tenu des résultats positifs obtenus, tant sur le plan organisationnel que financier, nous envisageons de poursuivre l'utilisation de ce local et d'y organiser également nos dix sessions de formation prévues pour l'année 2026.

2. PERMANENCES JURIDIQUES

A. Présentation

Les permanences juridiques sont assurées par un juriste spécialisé en droit des étrangers, monsieur Mathurin SANTINI, sous un contrat à temps plein. En 2025, le juriste a été secondé par une assistante juridique, madame IROKO MAKANDJOU Florence (bénévole). Ces permanences se sont tenues en deux lieux : au siège de l'asbl sur la chaussée de Gilly 124 ; 6220 Fleurus et Rue Pierre Joseph Lecomte 41 ; 6020 Dampremy. Elles furent ouvertes au public de la manière suivante :

- **Au siège de l'association (124, Chaussée de Gilly ; 6220 Fleurus)**

Du lundi à jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Vendredi, de 9h00 à 16h00 : journée fermée au public et réservée aux rédactions juridiques.

- **Rue Pierre Joseph Lecomte 41 ; 6020 Dampremy :**

Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

Lors des permanences juridiques, le juriste est accueilli, met en confiance, écoute, éveille la conscience, éclaire, oriente et parfois accompagne les demandeurs dans leurs démarches, chacun selon son cas. En collaboration avec certains cabinets d'avocats, le juriste se charge également d'analyser certaines jurisprudences et de rédiger les requêtes. Le juriste aide aussi à mieux connaître les droits et les obligations de chacun ; à connaître et à interpréter les lois en vigueur.

Les bénéficiaires de nos permanences juridiques sont en général des primo-arrivants, des demandeurs de protection internationale, des étrangers établis depuis bien longtemps en Belgique, aux sans-papiers, dans une moindre mesure, à des résidents autochtones en lien avec des personnes d'origine étrangère...

B. Spécificités de nos permanences juridiques

A la différence des autres services juridiques qui organisent des permanences permettant d'apporter un conseil, une aide, une orientation en matière juridique, **notre service offre un accompagnement plus poussé à ses bénéficiaires :**

- Ouverture d'un dossier à chaque bénéficiaire et suivi de celui-ci.
- Le dossier peut comporter une ou plusieurs autres demandes. Ces demandes sont comptabilisées dans les autres services comme des dossiers secondaires qui doivent être traités selon leurs spécificités.
- Le suivi d'un ou plusieurs dossiers génère plusieurs passages des bénéficiaires dans nos locaux lors des permanences.
- L'accompagnement proposé se réalise dans le suivi complet du dossier et se traduit par des coups de fil aux institutions, la rédaction des recours, l'envoi des courriers divers.
- C'est un service à temps plein à la différence de plusieurs services qui offrent deux permanences de deux heures par semaine
- Les bénéficiaires de la VCAF viennent de partout ; même au-delà des périmètres du Hainaut.

C. Des chiffres indicatifs

1) *Nombre de passages enregistrés*

Pour l'ensemble de l'année 2025, nos permanences juridiques organisées sur les deux sites de Fleurus et de Dampremy ont enregistré plus de 594 passages. Ce chiffre est relevé au moyen d'un registre de passage tenu au secrétariat accueil ou par le juriste lui-même. Dans ce registre, il est renseigné le nom de la personne, son pays d'origine, son téléphone (pour celui qui en a un), le mobile de sa visite et sa signature.

Ce travail d'enregistrement des passages est très important pour la viabilité et la visibilité des activités de l'asbl. Le juriste seul ne peut pas le faire sereinement ; il lui faut une aide. Pour le moment, il a été rigoureusement réalisé par notre bénévole, Madame Florence Iroko, qui a assuré le secrétariat, le service d'accueil et les permanences juridiques à Dampremy. Sa présence a contribué à améliorer l'accueil des bénéficiaires ainsi que le suivi administratif des permanences. Elle est aussi un appui remarquable pour le bon fonctionnement de notre secrétariat, du service d'accueil et surtout au près du juriste en sa qualité d'assistante juridique.

Au moins 594 passages enregistrés est un chiffre indicatif car plusieurs passages n'ont pas pu être enregistrés surtout lorsque le juriste, absorbé par les entretiens individuels, ne pouvait assurer simultanément les tâches d'accueil et d'enregistrement en l'absence d'un personnel dédié à l'accueil et au secrétariat. À ces passages non comptabilisés s'ajoutent aussi les nombreuses demandes formulées par téléphone, dont l'enregistrement systématique reste difficile à assurer. Mais ce chiffre témoigne plutôt de l'importance de nos activités et reflète les sollicitations accrues que connaît l'asbl.

2) *Répartition des bénéficiaires selon le type d'accompagnement juridique et administratif*

Types de procédures	Nombre de demandes
Demande de protection internationale (DPI, MENA, MEA)	271
Demandes de régularisation de séjour exceptionnel (art 9bis, 9ter, 10, 11bis)	75
Regroupement familial (40ter, 40 bis)	22
Autres procédures (Cohabitation)	

légale, divorce, mariage, permis unique, nationalité, renouvellement de séjour, contentieux assurance, violence intrafamiliale, visa étudiant, reconnaissance d'enfant, contestation de paternité etc....)	30
Recours au CCE (Dublin + décision CGRA, droit d'être entendu)	28
Total des interventions	426

“Le total des interventions dépasse le nombre de bénéficiaires recensés, certains dossiers ayant donné lieu à plusieurs démarches administratives ou juridiques distinctes au cours de la période considérée”.

Au cours de ces permanences, le juriste assure plusieurs missions, notamment :

- L'accueil, l'écoute et l'information relatives aux droits des étrangers ;
- L'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches administratives et juridiques, en tenant compte des spécificités de chaque situation ;
- La rédaction de requêtes et de recours sur la base d'analyses juridiques et jurisprudentielles, en collaboration avec les cabinets d'avocats partenaires.

Dans le courant de l'année 2025, la VCAF a ouvert et assuré le suivi de 392 dossiers juridiques. Ces dossiers concernent notamment des demandes de protection internationale, des procédures de regroupement familial, des demandes de régularisation de séjour ainsi que diverses démarches relevant du droit des étrangers.

Le travail du service juridique s'inscrit dans un accompagnement à long terme. Ainsi, outre les nouveaux dossiers ouverts en 2025, de nombreux dossiers introduits au cours des années précédentes ont continué à faire l'objet d'un suivi régulier. Plusieurs bénéficiaires sont toujours en attente d'une convocation auprès du CGRA et sollicitent notre accompagnement dans la préparation de leurs auditions. D'autres dossiers sont en cours de recours ou demeurent en attente d'une décision des autorités compétentes.

De manière générale, il est difficile de donner le nombre exact des réponses positives à toutes demandes ou requêtes initiées. Mais pour les quelques rares retours, nous avons enregistré, au cours de l'année 2025, au moins 39 décisions favorables **signalés** (d'autres ne prennent pas nécessairement soin de signaler l'obtention d'une réponse positive) concernant des bénéficiaires accompagnés par notre service juridique. Ces décisions favorables concernent à la fois des dossiers ouverts en 2025 et des dossiers introduits les années précédentes. Parmi celles-ci, 27 personnes ont

obtenu la reconnaissance du statut de réfugié ou une forme de protection internationale, tandis que 12 personnes ont obtenu une régularisation de séjour sur la base de différentes dispositions légales, notamment les articles 9ter, 9bis, 40ter et 40bis.

39 réponses positives peuvent paraître moindre à la vue du grand passage dans nos locaux. Ces chiffres ne dépendent pas seulement du résultat de travail réalisé à notre niveau, mais aussi de la gestion de ces dossiers au niveau des instances qui traitent et décident des différents cas.

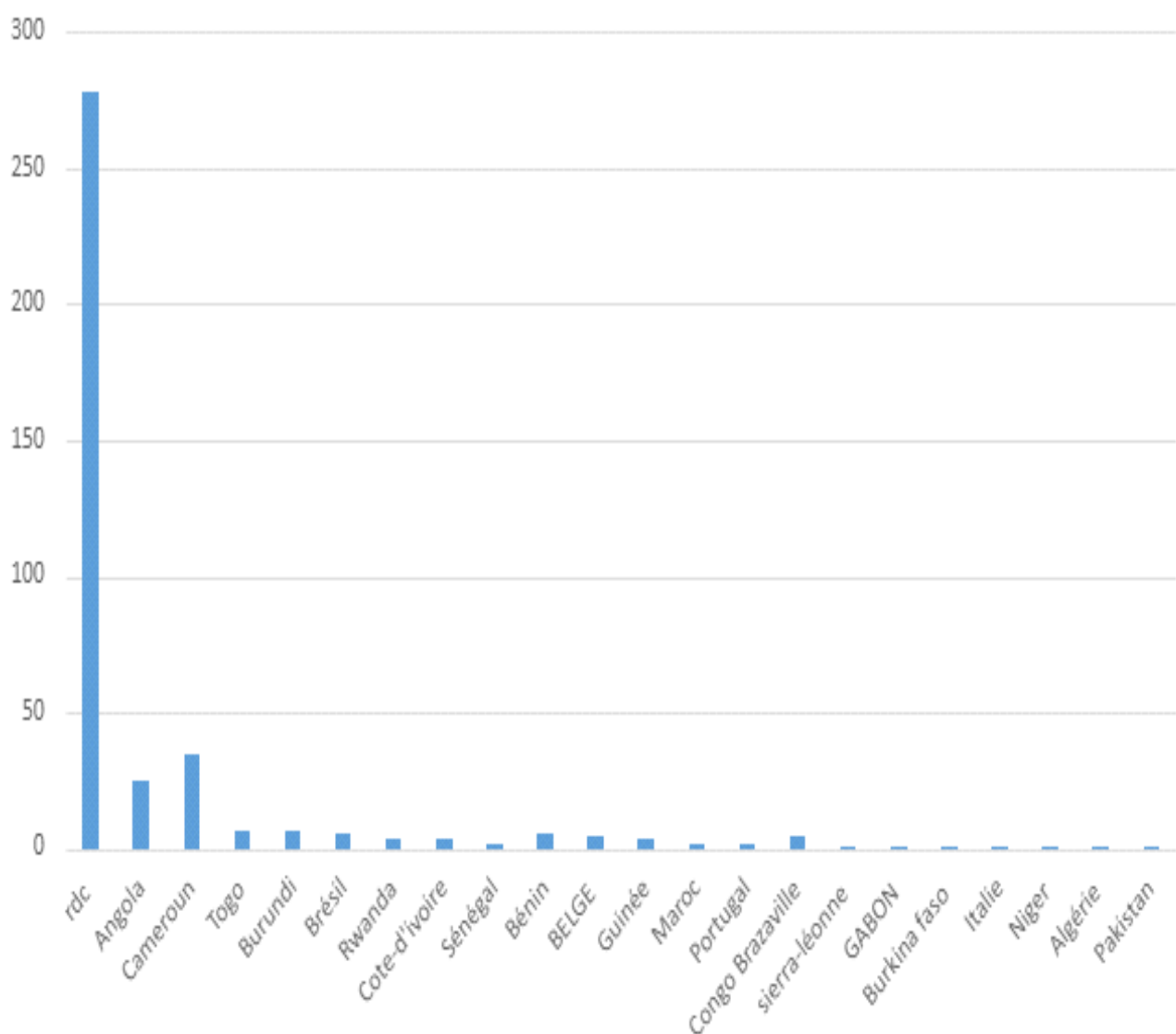
3) Analyse statistique des dossiers 2025

Base analysée : **392 dossiers environ** avec données exploitables.

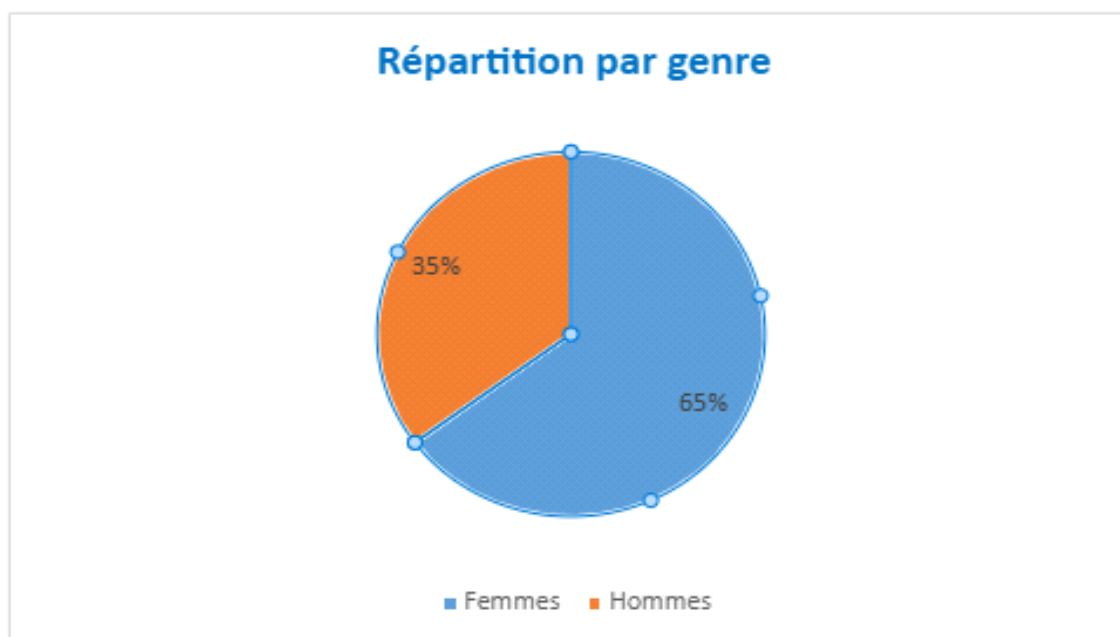
- **Répartition des bénéficiaires de l'assistance juridique de la VCAF par nationalité en 2025**

Nationalités	Nombres
Rdc	278
Angola	25
Cameroun	35
Togo	6
Burundi	6
Brésil	5
Rwanda	3
Côte-d'Ivoire	3
Sénégal	2
Bénin	5
BELGE	4
Guinée	3
Maroc	2
Portugal	2
Congo Brazzaville	4
Sierra-Léone	1
GABON	1
Burkina-Faso	1
Italie	1
Niger	1
Algérie	1
Pakistan	1

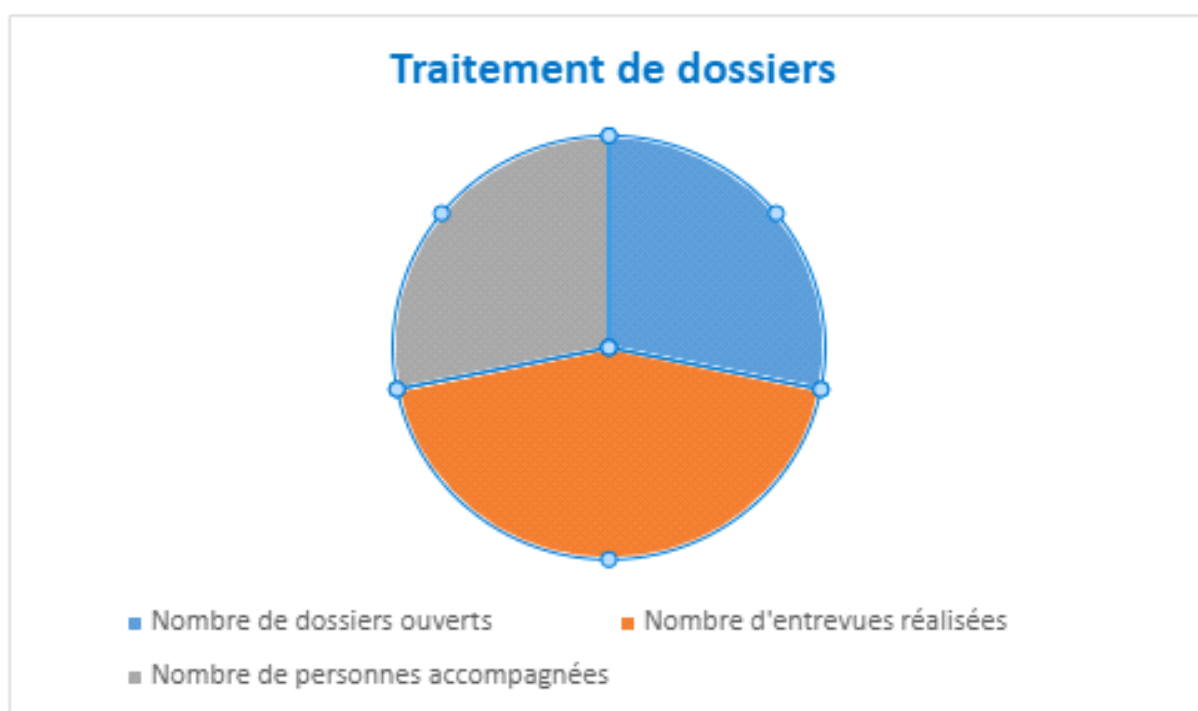
Les nationalités assistées en 2025



- Répartition par genre



Les femmes représentent près de deux tiers des bénéficiaires accompagnés au cours de l'année 2025, confirmant leur forte présence parmi les personnes sollicitant un accompagnement juridique et administratif.



Les bénéficiaires de l'assistance juridique en 2025 sont majoritairement originaires de la République démocratique du Congo, qui représente de loin la part la plus importante

des dossiers suivis. Les autres nationalités sont beaucoup plus dispersées, avec notamment l'Angola, le Cameroun, le Burundi, le Togo et le Bénin.

On retrouve également quelques bénéficiaires issus d'autres régions, ce qui montre la diversité des publics accueillis par la VCAF. Dans l'ensemble, ces chiffres reflètent surtout les réalités migratoires actuelles et les besoins importants en accompagnement juridique pour les personnes étrangères.

D. Perspectives pour 2026

Le service juridique de VCAF est actuellement saturé par des demandes. En 2026, il le sera davantage certes. L'évolution des chiffres en est un indicateur : 282 dossiers suivis en 2024 et 390 en 2025 ; 503 passages enregistrés en 2024 et 605 en 2025. Cette évolution témoigne d'une augmentation importante des besoins des bénéficiaires et de la sollicitation croissante des services de la VCAF. Il est nécessaire de trouver des moyens financiers afin de pourvoir au poste d'assistant juridique, de secrétariat et d'accueil.

3. INTERCULTURALITE : DUO VERS INCLUSION

A. Présentation et organisation du projet

VCAF promeut et organise beaucoup d'actions en faveur du vivre ensemble et du bien-être de tous. Etant une initiation locale d'intégration (ILI) soutenue par la région wallonne et avec l'appui des partenaires, VCAF oriente d'abord ses efforts vers les primo-arrivants, ensuite vers des étrangers ou des Belges d'origines étrangères et enfin quelques fois vers les autochtones pour les aider à accepter la mixité et l'interculturalité comme étant une richesse. C'est une aide pour faire tomber les préjugés afin de rendre le vivre ensemble possible.

Nous avons constaté, à travers nos différents programmes, que certaines personnes d'origine étrangère surtout primo-arrivantes ne sont pas outillées pour réussir leur intégration. Une raison majeure qui justifie cela c'est le fait qu'elles ne connaissent pas le nouveau cadre de vie, elles manquent des informations et des connaissances sur des structures d'accompagnement. A part cela, il est aussi vrai que les étrangers

(primo-arrivants ou non) qui arrivent en Belgique sont aussi détenteurs des compétences et qualifications acquises dans leurs pays d'origine et peuvent être exploitées en faveur de leur bien-être et aussi de la société d'accueil. Ce double constat nous a conduit à offrir un cadre d'accompagnement plus individuel à travers un projet de mentorat sur deux axes.

Le premier est **un mentorat pour l'aide à l'éducation des enfants en Belgique et le développement des compétences sociales et cognitives des migrants** sur des sujets comme la recherche d'un logement, l'achat d'une voiture, ouvrir un compte en banque, trouver une garderie, une école... en fonction des objectifs fixés par chaque duo.

Le deuxième axe est **un mentorat emploi et formation** qui est un processus d'assistance à travers laquelle une personne expérimentée dans un secteur professionnel (et ayant des contacts et des connaissances) offre ses conseils à un primo-arrivant, afin de l'informer sur les formations et leurs débouchées et lui expliquer les codes de bonne conduite et la culture du monde professionnel. Ce mentorat permettra au bénéficiaire d'acquérir des connaissances et d'élargir son réseau social, puis professionnel.

L'objectif principal du projet interculturel duo vers inclusion est de faciliter sur une durée déterminée, en fonction des objectifs spécifiques à chaque duo, l'intégration sociale et professionnelle du primo-arrivant, stimuler le transfert des connaissances précieuses, qui permettront la navigation dans un nouvel espace culturel et aussi la connaissance mutuelle de la particularité de chaque culture. Tout ceci dans un environnement interculturel de partage et de coopération dans une logique de décentralisation.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Une connaissance mutuelle entre les personnes et les différentes cultures qui vivent dans le même espace géographique, dans le respect de la différence, menant à une capacité de mieux vivre ensemble.
- Une mise à disposition plus rapide sur le marché de l'emploi des compétences des personnes migrantes, grâce à une meilleure compréhension du monde et la culture professionnelle en Belgique.
- Une contribution à la paix sociale.
- Un moyen de faire tomber certains préjugés et stéréotypes.
- Un moyen d'établissement de liens permettant de rompre l'isolement initial des primo- arrivants et de mieux gérer l'épreuve du choc culturel.
- Une façon de stimuler la confiance en soi.
- Une façon d'acquérir une plus grande autonomie dans la vie active des personnes migrantes (transports publics, relations avec l'administration, éducation, suivi scolaire achats, formation, ...).

B. Evaluation de l'année 2025

En 2025, ce projet a été réalisé grâce un appel à projet financé par la région wallonne dans le cadre du parcours d'intégration pour un montant de 15.000,00€. C'est fût un renouvellement de l'appel à projet introduit en 2024.

Nous avons encadré 14 personnes reparties 5 duos par un parrain et une marraine. Parmi les personnes accompagnées, il s'agit :

- Des 3 familles.
 - ✓ Une famille monoparentale d'origine camerounaise (une maman et 3 enfants : deux jumelles de 8 ans et un garçon de 11 ans).
 - ✓ Une famille monoparentale venue du Burkina-Faso (une maman, un enfant de 20 ans inscrit à l'université, un autre de 15 ans et de 13 ans).
 - ✓ Une famille monoparentale venue du Cameroun (une maman seule avec 3 enfants).
- D'une dame seule d'origine cubaine.
- D'un monsieur seul venu Burkina-Faso

Durant cet accompagnement, les duos peuvent organiser des sorties culturelles et faire des découvertes diverses pour une intégration sociale et même professionnelle réussies. Une aide à la scolarité des enfants, à la recherche d'emploi et d'autres organisations liées à la vie sociales des personnes.

c. Perspectives pour 2026

Nous avons obtenu l'agrément et pourrons projeter sereinement. Cela constitue une base stable pour la programmation les activités dans ce cadre. Nous veillerons à ce que la mixité en raison de sexe et d'origine soit maintenue.

4. SOCIO-CULTURELLE : Amusons les enfants

Ce projet que Vcaf asbl a toujours organisé en période des vacances scolaires, permet à certains enfants de mener des activités dans le cadre de leurs vacances. Cela permet de palier à l'incapacité des parents à offrir des vacances comme ils le souhaiteraient. Cette incapacité est due à des raisons diverses. Et l'asbl propose des activités diverses à proposer à ces enfants et soulager les parents.

En 2025, le projet « Amusons les enfants » a été financé par l'unité pastorale de Gerpinnes pour un montant de 600,00€ et une participation du centre FEDASIL de Jumet pour un montant de 160,00€. Nous avons eu deux jours d'activité (13 et 14 juillet, de 9h00 à 17h00) pour 20 enfants de 6 à 14 ans, encadrés par 5 animateurs.

Les activités étaient basées au siège de l'asbl (chaussée de Gilly 124 ; 6220 Fleurus). Repas et différentes collations ont été offerts aux enfants dont une partie vient du centre FEDASIL de Jumet. Tous les enfants ont manifesté beaucoup d'intérêts aux activités qui leur été proposées.

CONCLUSION

Chaque année qui passe, on constate que VCAF asbl enregistre une augmentation de demandes et de passages dans différents services de l'asbl. Ces augmentations traduisent une fréquentation accrue et une sollicitation accrue de nos services : 390 dossiers juridiques, 188 apprenants ont participé aux modules de Formation à l'Intégration Citoyenne (FIC), contre 161 en 2024 pour 10 modules de formation à l'intégration citoyenne.

Le dispositif « Duo vers l'inclusion » a également permis de renforcer l'accompagnement de situations de précarité, y compris au niveau de certaines familles. L'association estime qu'une reconnaissance et un agrément de ce projet permettra de renforcer davantage l'impact et l'efficacité de la lutte engagée par l'asbl contre la précarité.

Par ailleurs, il convient de souligner que les récentes évolutions des politiques migratoires ont eu un impact direct sur les activités de la VCAF. On observe notamment une augmentation des décisions négatives en matière de protection internationale (DPI) par rapport aux années précédentes, ainsi qu'une hausse des demandes de régularisation de séjour, particulièrement sur base de l'article 9bis.

Enfin, la VCAF fait face à des difficultés financières récurrentes, liées notamment à la couverture partielle des dépenses par les subventions régionales, aux retards dans l'octroi et le versement des financements, ainsi qu'au manque de sources de financement complémentaires.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de diversifier les ressources financières afin de garantir la continuité des services, de répondre à la demande croissante et de permettre, à terme, le renforcement de l'équipe, notamment pour les fonctions d'accueil, d'assistance juridique et de secrétariat.